



**DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE
AU COÛT SALARIAL DU TRAVAILLEUR
ENGAGE DANS LE CADRE DES MESURES MARIBEL SOCIAL**

Je soussigné (Nom, Prénom et fonction)	
Agissant en qualité de représentant / mandataire de l'employeur (dénomination juridique, adresse)	
Immatriculé auprès de l'Office National de Sécurité Sociale sous le n° 173 -	

Déclare sur l'honneur

Que le travailleur (Nom, Prénom)	
Dont le n° de registre national est	
Engagé dans le cadre des mesures Maribel Social depuis le	

Ne dépassera pas le coût salarial annuel en fin de carrière pour un équivalent temps plein de 84.004,02 € (montant 2017 à indexer) conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand.

Tout dépassement de ce plafond conduit à l'arrêt pur et simple de la subvention Maribel Social prise en charge par le Fonds social bruxellois Maribel Social pour la promotion de l'emploi dans le secteur des Entreprises de Travail Adapté.

Certifié sincère et conforme,

Identification en toutes lettres du signataire	
Signature	
Fait à, le	